



DSG n° 20.469

EXECUTOIRE LE 25 NOV. 2020



KONICA MINOLTA

CONTRAT KONICA MINOLTA
GLOBAL SERVICES

Contrat n°2020293064

Responsable du compte client : CREANT VINCENT

Référence commande client : COMMUNE DE ROYAN - COMANDE 1 - ECOLE MATERNELLE DE L'YEUSE

1. CONDITIONS PARTICULIÈRES

1.1- DÉSIGNATION DES PARTIES

Entre, le Client,

Entité facturée des produits (1) :

SIREN : 211703061

Raison Sociale : COMMUNE DE ROYAN

Complément : CS 80218

Adresse : 80 AVENUE DE PONTAILLAC

Code Postal : 17205

Ville : ROYAN CEDEX

Boîte Postale :

Entité facturée du contrat de maintenance des produits (2) :

SIREN : 211703061

Raison Sociale : COMMUNE DE ROYAN

Complément : CS 80218

Adresse : 80 AVENUE DE PONTAILLAC

Code Postal : 17205

Ville : ROYAN CEDEX

Boîte Postale :

Entités destinataires des livraisons et contacts :

Liste en annexe

Et KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS FRANCE,

Siège social

365, Route de Saint Germain - 78420 CARRIERES SUR SEINE

Web : www.konicaminolta.fr

S.A.S au capital de 46 290 375 € - RCS Versailles B 302 695 614 - APE 4666Z - TVA FR 14 302 695 614

RELATION CLIENT

0825 120 123
018 470 146
09/01/2018

CONTRAT DE VENTE

1.2 - DESIGNATION DES PRODUITS ET TARIFICATION

N°	TYPE	DESIGNATION ou N° d'équipement et compteurs si produit déjà en place	Quantité	Financé	PRIX DE VENTE
1	Neuf	Business hub C250i A3 = A4 - 9960FSG250iDFCDA C250i+Chargeur DF632+Meuble DK516 - 9960FDMESGCA3 Livraison/installation Grands Comptes A3	1		2 117,00
			1		80,00

Prix de vente total H.T.	€ 2 197,00
T.V.A (20%)	€ 439,40
Prix de vente total T.T.C.	€ 2 636,40

WORKPLACE HUB & SOLUTIONS SaaS	PRIX UNITAIRE H.T.	QUANTITE	TOTAL PRIX H.T.	DUREE	PERIODICITE DE FACTURATION
-					
	FORFAITS UNITAIRES HORS TAXES FACTURÉS	MENSUEL	TRIMESTRIEL	ANNUEL	

Gestion des Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

- KMBSF assure la reprise des DEEE et leur valorisation en facturant le Client au tarif en vigueur lorsque le poids des déchets est inférieur à 500 kg. Au-dessus de ce seuil, la collecte et la valorisation sont prises en charge par KMBSF.
- KMBSF transfère la reprise et la valorisation au Client, qui souhaiterait assurer l'opération de collecte et de valorisation par ses soins

1.3 - CONDITIONS DE FACTURATION ET MODE DE REGLEMENT DES PRODUITS

Mode de règlement

Mandat administratif

Conditions de règlement

En cas de vente :

Acompte de : 0,00 €

Modalités de règlement : MANDAT ADMINISTRATIF 50 JOURS DATE DE FACTURE

1.11 - CONDITIONS GENERALES APPLICABLES AU PRESENT CONTRAT

Seules parmi les conditions générales listées ci-dessous, celles cochées dans la colonne de droite sont applicables au présent Contrat.

ARTICLES CONCERNES

2.1 Conditions générales communes	✓
2.2 Conditions générales spécifiques à la vente des produits	✓
2.3 Conditions générales spécifiques à la location des produits	
2.4 Conditions générales spécifiques à la maintenance des produits	✓
2.5 Conditions générales spécifiques à la sous licence des logiciels	✓
2.6 Conditions générales spécifiques à la maintenance des logiciels	✓
2.7 Conditions générales spécifiques aux logiciels de stockage externalisé des données	✓
2.8 Conditions générales spécifiques au contrat de Service Box Evolution	
2.9 Conditions générales spécifiques au contrat de maintenance informatique	
2.10 Conditions générales spécifiques au contrat d'assistance utilisateur	
2.11 Conditions générales spécifiques à la prestation de sauvegarde externalisée	
2.12 Conditions générales spécifiques au contrat Cloud	
2.13 Conditions générales spécifiques aux services de fax externalisés en mode Cloud	
2.14 Conditions générales spécifiques aux services de coffre-fort électronique et de copie numérique fiable	✓
2.15 Conditions générales spécifiques au Work Place Hub	
2.16 Conditions générales spécifiques aux Packs Services	
2.17 Conditions générales spécifiques aux prestations de services Business et Digital Solutions	
2.18 Conditions générales spécifiques au contrat de services de sécurité informatique	
2.19 Conditions générales spécifiques au contrat d'hébergement dédié	
2.20 Conditions générales spécifiques à la formation KAMPUS	
2.21 Conditions générales spécifiques au contrat de régie	
2.22 Conditions générales spécifiques au système de vidéo-solutions-services	
2.23 Conditions générales spécifiques à la maintenance du système de vidéo-solutions-services	

Paraphe du client
DJ

LE CLIENT RECONNAIT AVOIR PRIS CONNAISSANCE ET ACCEPTE LES CONDITIONS GENERALES COMMUNES ET SPECIFIQUES COCHEES DANS LE TABLEAU DE L'ARTICLE 1.11 CI-DESSUS ET CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET KONICA MINOLTA FRANCE (<http://www.konicaminolta.fr>) VERSION DU 02/10/2020 DONT LA CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE ET LA CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE.

Madame/Monsieur _____ déclare sur l'honneur avoir qualité pour engager la
Société _____ en sa qualité de _____

Fait en 2 exemplaires à :

ROYAN

Le : *16/11/2020*

Pour le client facturé des produits (1)	Pour le client facturé du contrat de maintenance (2)	Pour KONICA MINOLTA
Nom : _____	Nom : _____	Nom : <i>CREANT</i>
Fonction : _____	Fonction : _____	Fonction : <i>IC GS</i>
Email : <i>Pour le Maire</i> <i>Et par délégation,</i> <i>Le Premier Adjoint,</i>	Email : <i>Pour le Maire</i> <i>Et par délégation,</i> <i>Le Premier Adjoint,</i>	Signature <i>Jean</i>
Cachet du client <i>NET</i>	Cachet du client <i>Didier SIMONNET</i>	KONICA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS FRANCE S.A.S. Domaine de Pelus 10 avenue de Pythagore 33700 MERIGNAC Tél. 05 56 34 46 14 - Fax 05 56 34 85 77

ANNEXE DES ENTITES DESTINATAIRES DES LIVRAISONS ET/OU DE MAINTENANCE INFORMATIQUE
ET DES CONTACTS

Contact de facturation des produits

Contact principal : BETBEDAT VINCENT
Téléphone : 0546395679
Email : hotline@mairie-royan.fr
Service : INFORMATIQUE

Contact de facturation de la maintenance

Contact principal : BETBEDAT VINCENT
Téléphone : 0546395679
Email : hotline@mairie-royan.fr
Service : INFORMATIQUE

Entité destinataire de livraison n° 1

- 1 Business hub C250i

SIREN : 211703061
Raison sociale : COMMUNE DE ROYAN
Complément : ECOLE MATERNELLE D'YEUSE
Adresse : 55 BOULEVARD DE LA MARNE
Code Postal : 17200 **Ville :** ROYAN
Horaires d'ouverture : 9h00 17h00
Service/Bureau : ADMINISTRATION
Etage : RDC
Bâtiment : ECOLE MATERNELLE
Date de livraison souhaitée : 25/11/2020 00:00:00
Particularités : TELEPHONE ECOLE 05 46 05 45 67

Contact principal : GAUGAIN NICOLAS
Téléphone : 0546395679
Email : n.gaugain@mairie-royan.fr
Service : ADMINISTRATION

1.4 - CONTRAT DE MAINTENANCE



1.4.1 - Maintenance Produits

Produit	Nombre de pages engagées mensuellement	Pages monochrome		Pages couleur		Excélcio
		Montant mensuel forfaitaire minimum, incluant le nb de pages engagées	Prix à la page ou prix à la page sup. si engagement	Nombre de pages engagées mensuellement	Montant mensuel forfaitaire minimum, incluant le nb de pages engagées	
1 Business hub C250i			0,00290 €HT			0,02700 €HT

1.4.2 - Maintenance Imprimantes, Fax et Logiciels

Produit	Quantité	Désignation	Montants	Durée
---------	----------	-------------	----------	-------

1.4.3 - Choix du type de connexion

Pour chaque produit compatible, un des sept choix de connexion ci-dessous doit être coché :

Produit	Quantité	SBE	ARCHANGE				Printfleet	Pas de connexion
			Webdav	Email Simplex	Fax	Modem GPRS		
Business hub C250i	1	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Attention : Pour la gamme A4 compatible Archange, seule la connexion WebDAV est disponible et pour la gamme Production Printing, la connexion Fax n'est pas disponible.

Si la case "Pas de connexion" est cochée, cela signifie que le service Archange ne pourra être assuré. La connexion permet, entre autres, la remontée automatique des compteurs des Produits.

Il est de la responsabilité du client de rendre le relevé des compteurs via ces connexions accessible.

1.5 - CONDITIONS DE FACTURATION ET DE REGLEMENT DE LA MAINTENANCE

Conditions de facturation

Mode de paiement : Mandat administratif

Durée du contrat : 60 mois

Périodicité de facturation et de relevé compteurs : trimestrielle

Terme du paiement : Echu

Conditions de règlement

Modalités de règlement : MANDAT ADMINISTRATIF 50 JOURS DATE DE FACTURE

1.6 - INDEMNITES DE RESILIATION, REPRISE D'ANCIENS PRODUITS ET GRATUITES

1.6.1 Enlèvement d'anciens produits

Marque	Modèle	Numéro d'équipement	Motif d'enlèvement
--------	--------	---------------------	--------------------

En cas de reprise de matériel sans valorisation de celui-ci, le Client transfère la propriété dudit matériel par le présent contrat.

1.7 - AUTRES DISPOSITIONS ET EVENTUELLES DEROGATIONS AUX CONDITIONS GENERALES

Le coût page sera fixe pendant toute la durée du contrat de maintenance.

Par dérogation à l'article 2.4.4 des conditions générales, les frais de facturation ne seront pas facturés.

Par dérogation à l'article 2.4.4 des conditions générales, les scans ne seront pas facturés.

Par dérogation à la première clause de l'article 2.1.8 des conditions générales, les frais de dossier et les frais de gestion ne seront pas facturés.

1.8 - COMMUNICATION

Le Client autorise Konica Minolta à le citer en tant que Client Konica Minolta à titre gracieux, pour toute communication interne ou externe.

1.9 - DONNEES PERSONNELLES

1.9.1 Dans le cadre de l'exécution du présent contrat, le Client sous traite les opérations de traitement de données personnelles dont il est responsable, auprès de KMBSF qui peut également être, à défaut d'instruction du Client, amenée à effectuer des opérations de traitement de données personnelles en qualité de responsable de traitement. Les Parties déterminent à l'annexe intitulée «Description des traitements de données personnelles» au présent contrat, les finalités du traitement, la nature des traitements, les personnes concernées, les données traitées, les destinataires des données, le transfert des données et la durée de conservation des données.

Conformément au règlement 2016/679 du 27 avril 2016, les données personnelles sont uniquement utilisées par KMBSF pour répondre à toute question et fournir des renseignements supplémentaires pour l'exécution du présent contrat. Ces données sont destinées aux services commerciaux et administratifs en charge de la gestion de la relation client. Le Client est informé que les données personnelles pourront être transmises, dans l'Union Européenne, à des sous-traitants de KMBSF pour l'exécution de tâches se rapportant directement aux finalités décrites à l'annexe précitée et aux sociétés du groupe KONICA MINOLTA en cas de mise en commun de moyens notamment informatiques mais qu'elles ne seront pas cédées à d'autres tiers.

1.9.2 Conformément au règlement 2016/679 du 27 avril 2016, le Client dispose d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition pour motifs légitimes et, si la technique le permet, de portabilité relativement à l'ensemble des données personnelles.

Ces droits ainsi que toutes questions peuvent être exercés par mail à l'adresse suivante « RGPD@konicaminolta.fr » ou par courrier à l'adresse suivante « DPCM / KONICA MINOLTA - 365 route de Saint Germain - 78420 Carrières sur Seine » accompagnée d'une copie d'un titre d'identité signé. Le DPO Europe du Groupe KONICA MINOLTA est Madame Frederike REHKER.

Le Client a le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, autorité de contrôle en charge du respect de la réglementation sur la protection des données personnelles sise 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

1.9.3 Le Client accepte que les données personnelles traitées dans le cadre de l'exécution du présent contrat soient utilisées pour recevoir, par tous moyens, des informations sur les activités de KMBSF, des présentations de produits et des invitations à des événements. A ce titre, le Client est informé que les données personnelles pourront être transmises, dans l'Union Européenne, à des sous-traitants de KMBSF et aux sociétés du groupe KONICA MINOLTA en cas de mise en commun de moyens notamment informatiques mais qu'elles ne seront pas cédées à d'autres tiers.

Paraphe du
client


ANNEXE DESCRIPTION TRAITEMENTS DE DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de l'exécution du présent contrat, le Client sous traite les opérations de traitement de données personnelles (ci-après « DP ») dont il est responsable auprès de KMBSF qui peut également être, à défaut d'instruction du Client, amenée à effectuer des opérations de traitement de données personnelles en qualité de responsable de traitement.

Le traitement sous-traité a les caractéristiques suivantes déterminées par le Client en qualité de Responsable de traitement :

THEME	DESCRIPTION
Finalités	Les traitements de données personnelles sont réalisés pour : <ul style="list-style-type: none"> - étude de faisabilité technique, informatique et financière du dossier - étude des besoins du Client - rédaction et exécution du présent contrat (conformité, livraison, installation, maintenance, supervision à distance, recouvrement des créances, formation) - gestion de la relation contractuelle (enquêtes de satisfaction, réclamations) - Autres
Nature - Catégorie de traitement des données	Collecte, réception, conservation stockage, numérisation, archivage, communication, consultation, organisation, interconnexion, effacement, destruction et tout traitement nécessaire à la bonne exécution des prestations contractuelles. Autres
Description des catégories de personnes concernées	Client et employés du Client Autres
Description des catégories de DP	Les données personnelles traitées sont les suivantes : nom, prénom, position, téléphone, adresse postale, adresse mail, adresse IP, login utilisateur, mot de passe, historique des impressions, carte d'identité, RIB, K-bis Autres
Catégories de destinataires auxquels les données personnelles ont été ou seront communiquées	Konica Minolta Business Solutions Europe (Allemagne) Editeurs de logiciels (Union européenne) Autres
Transferts de DP vers un pays tiers ou une organisation internationale à nommer	Union Européenne Autres
Durée de conservation des DP	10 ans après le terme du présent contrat
Délégué à la protection des données personnelles	Le DPO EUROPE du groupe KONICA MINOLTA est Madame Frederike REHKER ; le contact en France est par mail « RGPD@konicaminolta.fr » ou par courrier « DPCM / KONICA MINOLTA - 365 route de Saint Germain - 78420 Carrières sur Seine »

Pour le Maire
Et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Didier SIMONNET



Signature du Client

Signature KMBSF